



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrôle aérien

Question écrite n° 48794

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme concernant le projet de création d'un centre de contrôle aérien franco-suisse (dit ZOE) assurant la gestion de l'espace aérien. Une étude de faisabilité a été entreprise afin d'opérer un choix entre la répartition de la gestion sur plusieurs centres ou la création d'un centre commun. Il semble que cela soit cette deuxième solution qui ait été retenue. Mais l'efficacité de cette solution est visiblement loin d'être prouvée. Si effectivement des efforts doivent être consentis dans ce domaine, ne faudrait-il pas les concentrer là où il existe réellement des problèmes majeurs. Des projets sont d'ailleurs en cours pour mieux équilibrer les charges de travail sur les différents centres français pour éviter le transfert de la gestion vers l'étranger. Car ce choix amènerait à l'étouffement de la plate-forme lyonnaise. Il diminuerait l'espace de préregulation du trafic à destination de la plate-forme parisienne. L'essor de Roissy risque d'être compromis. La disparité des statuts entre contrôleurs français et suisses pose également un problème, sans parler des postes de commandements. Le risque est grand de voir les moyens humains et matériels se développer sur ce nouveau centre au détriment des priorités nationales. Les ministres français et suisses doivent rendre cette décision dans le premier semestre 1997. C'est pourquoi il lui demande de lui communiquer les orientations qu'il entend prendre vis-à-vis de ce projet, et, si une solution nationale ne serait pas plus efficace pour répondre aux exigences de la situation stratégique de la France, de l'augmentation continue du trafic, de l'indépendance civile et militaire qui donc nécessite une décision forte de la France.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48794

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 907